



ORGANISME DE FORMATION

Livret d'accueil du stagiaire

Formations à distance pour les professionnels de santé



Laure Soulez Larivière

Diététicienne-nutritionniste • Orthophoniste • Formatrice

contact@laure-soulezlariviere.fr • 06 73 09 29 70

15 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

Le mot de Laure

Bonjour et bienvenue.

Vous rejoignez une formation conçue par une professionnelle de santé, pour des professionnels de santé. Les contenus s'appuient sur les données actuelles de la littérature scientifique, ma pratique clinique et sur les situations que vous rencontrez en consultation.

Ce livret vous oriente en quelques minutes : votre parcours de formation, les réponses aux questions courantes et le règlement intérieur en annexe.

Bonne lecture et à bientôt,

Laure Soulez Larivière

La suite de votre parcours

1

Convocation

Date, horaires et lien de connexion vous sont adressés par e-mail avant le début de la formation. Un rappel vous est envoyé dans les jours qui précèdent.

2

Préparation

Vérifiez votre connexion, votre caméra et votre micro depuis un lieu calme. Sur demande, je vous propose de tester votre connexion en conditions réelles, au plus tard une semaine avant la session.

3

Classe virtuelle

Connexion via Zoom. Vous émergez par demi-journée depuis votre espace formation, à la souris sur votre ordinateur ou du doigt sur votre smartphone, via un QR code à scanner.

4

Formation

Apports théoriques et pratiques, études de cas, analyse de la pratique. Les activités et leur durée figurent au programme remis avec la convocation.

5

Facture

Envoyée par e-mail dès la fin de la formation à vous ou votre employeur. Si vous êtes signataire de la convention, vous la retrouvez aussi dans votre espace formation.

6

Évaluations

Elles concluent l'action. Deux questionnaires d'évaluation des acquis et de satisfaction sont disponibles dans votre espace formation. Merci de les compléter à l'issue de la session.

7

Attestation

Envoyée par e-mail et disponible dans votre espace formation, dès que vos réponses aux questionnaires finaux ont été enregistrées.

8

Évaluation à froid

Environ un mois après la formation, un questionnaire évalue ce que vous en avez concrètement retiré dans votre pratique et nourrit l'amélioration de nos formations. Le lien vous est envoyé par e-mail, ainsi qu'à votre employeur le cas échéant.

Qui vous forme ?

- **Laure Soulez Larivière**, diététicienne-nutritionniste, orthophoniste et formatrice. Spécialisée en déglutition, troubles alimentaires, handicap et grand âge. Formations conçues et animées par la formatrice, pour les diététiciens, orthophonistes et autres professionnels de santé.
- Titulaire d'un double diplôme de diététique et d'orthophonie, ainsi que d'un Master 2 de Neurosciences « Rééducation et Ingénierie Médicale », option Recherche Clinique, d'un DU de micronutrition et d'un certificat de formateur en entreprise, notamment.
- Formatrice depuis 2012.
- **Statut** : auto-entrepreneur • SIRET 813 481 314 00025 • APE 8690F
- **Déclaration d'activité** : n° 11756387475 auprès du préfet de la région Île-de-France (ne vaut pas agrément de l'État, art. L6352-12 du Code du travail).

Des prérequis ?

Vous devez être diététicien ou orthophoniste diplômé : cette qualification, certifiée à l'inscription, conditionne votre participation. Tout prérequis complémentaire propre à votre formation est indiqué dans son programme, remis avec la convocation. Côté matériel : une connexion internet stable et un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro. Les supports pédagogiques (diaporama, documents et annexes) vous sont envoyés par e-mail après la formation, les annexes étant adaptées aux attentes exprimées pendant la session.

Une difficulté technique ou pédagogique ?

Pendant la classe virtuelle, la formatrice vous assiste en direct. Avant la session, une **assistance technique et pédagogique** reste à votre disposition : contact@laure-soulezlariviere.fr • 06 73 09 29 70, réponse sous 3 jours ouvrés.

Besoin d'un aménagement ?

- **Référente handicap** : Laure Soulez Larivière. Contactez-moi **avant le début de la formation** pour étudier ensemble les adaptations possibles : aménagement des supports, adaptation du rythme, modalités de participation à distance, temps majoré pour les évaluations et travaux (tiers-temps) et, si besoin, une heure d'accompagnement individuel complémentaire sans frais.
- Les contraintes de déplacement et d'accès aux locaux sont allégées grâce au format à distance.
- Si nécessaire, je vous oriente vers les acteurs compétents : Ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph, Cap emploi, MDPH.

Quels documents font foi ?

Les **Conditions Générales de Vente** régissent votre inscription (ou celle de votre employeur) ; elles sont fournies au signataire de la convention et disponibles dans votre espace formation. Votre inscription a été confirmée à réception de la convention signée et du règlement. Le **règlement intérieur** figure en annexe de ce livret et dans votre espace formation.

Votre espace formation

Ouvert dès la confirmation de votre inscription et jusqu'à 60 jours après la formation. Accessible par un lien personnel unique, fourni à la confirmation de votre inscription et rappelé dans chaque correspondance. Il réunit les questionnaires ainsi que tous vos documents, consultables et téléchargeables : convocation, programme, convention, CGV, règlement intérieur, ce livret, facture, attestation. C'est aussi là que vous émargez par demi-journée, à la souris ou du doigt sur votre téléphone via un QR code.

Et vos données ?

Utilisées uniquement pour l'organisation et le suivi de la formation. Ni cédées, ni exploitées commercialement. Conservation : 10 ans pour les pièces comptables et contractuelles, 3 ans après le dernier contact pour les données de gestion. Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et réclamation possible auprès de la CNIL : contact@laure-soulezlariviere.fr.

Une remarque ou une réclamation ?

Écrivez-moi : un accusé de réception vous est adressé sous trois jours ouvrés, puis une réponse motivée sous dix jours ouvrés (délais suspendus pendant les périodes de fermeture de l'organisme). Chaque réclamation est enregistrée dans un registre de suivi, au service de l'amélioration continue.

Les documents qui vous sont remis

- Convocation et programme de la formation
- Convention de formation et Conditions Générales de Vente
- Règlement intérieur, transmis en document indépendant avec la convocation et annexé au présent livret
- Livret d'accueil
- Supports pédagogiques, envoyés par e-mail après la formation (annexes adaptées aux attentes exprimées en session)
- Feuilles d'émargement
- Facture, envoyée par e-mail et disponible dans votre espace formation
- Attestation de fin de formation (certificat de réalisation sur demande du financeur)

Notre démarche qualité

L'organisme conduit une démarche qualité structurée selon le Référentiel national qualité : satisfaction évaluée, supports adaptés aux attentes, réclamations suivies, amélioration continue.

Résultats mesurés, toutes formations confondues

- **47 %** $\rightarrow$ **84,3 %** de bonnes réponses au quiz, avant puis après la formation
- **93,5 %** des répondants améliorent leur score
- **3,94 / 4** note de satisfaction, sur 13 critères
- **100 %** recommandent la formation à un collègue

Moyennes de l'organisme depuis 2022, arrêtées au 30 juillet 2026, auprès des 85 % de stagiaires ayant répondu aux questionnaires ; elles ne préjugent pas des résultats d'une session en particulier.

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L6352-3 à L6352-5 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail. Il s'applique à toute personne participant à une action de formation organisée par l'organisme de formation Laure Soulez Larivière. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire avant son entrée en formation et mis à sa disposition dans son espace formation.

Il détermine les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité, les règles relatives à la discipline, ainsi que la nature et l'échelle des sanctions et les garanties procédurales applicables. Les formations étant d'une durée inférieure à 500 heures, la représentation des stagiaires prévue pour les actions plus longues ne s'applique pas. Le fait de participer à une formation emporte acceptation du présent règlement.

Article 1 : Santé et sécurité

Les formations sont dispensées à distance, en classe virtuelle. Chaque stagiaire suit la formation depuis un lieu adapté, calme et sécurisé, disposant d'une connexion et d'un poste de travail permettant un suivi dans de bonnes conditions. Il lui appartient de veiller à sa propre sécurité et à son confort de travail (position, éclairage, pauses).

Lorsqu'une formation se déroule exceptionnellement en présentiel, le stagiaire se conforme aux consignes de sécurité et aux règles d'hygiène du lieu d'accueil, notamment aux consignes d'incendie et d'évacuation qui y sont affichées. En cas d'incident affectant le bon déroulement de la formation, il en informe sans délai la formatrice.

Article 2 : Discipline

Assiduité et ponctualité. Le stagiaire suit l'intégralité de la formation et respecte les horaires fixés. Il se connecte à la classe virtuelle aux heures indiquées et renseigne les feuilles d'émargement par demi-journée. Toute absence, tout retard ou départ anticipé doit être porté à la connaissance de la formatrice et justifié.

Caractère personnel et comportement. La formation est strictement personnelle et réservée au seul stagiaire inscrit. Le stagiaire adopte un comportement respectueux à l'égard de la formatrice et des autres participants, veille à suivre la formation dans des conditions propices à sa concentration, et s'abstient de tout propos ou attitude troublant le bon déroulement de la formation ou la concentration du groupe. Tout comportement perturbateur peut faire l'objet des sanctions prévues au présent règlement.

Confidentialité et propriété intellectuelle. Les supports et contenus de formation sont protégés par le droit d'auteur et demeurent la propriété de l'organisme. Le stagiaire s'interdit de les reproduire, diffuser ou enregistrer, en tout ou partie, ainsi que d'enregistrer les sessions, sans l'accord écrit de l'organisme. Il utilise les accès et outils mis à sa disposition conformément à leur objet et à un usage strictement personnel.

Article 3 : Sanctions et garanties procédurales

Nature et échelle des sanctions. Tout manquement du stagiaire aux règles du présent règlement peut faire l'objet, selon la gravité, de l'une des sanctions suivantes : le rappel à l'ordre, l'avertissement écrit, ou l'exclusion de la formation.

Garanties procédurales. Aucune sanction ayant une incidence sur la présence du stagiaire ne peut être prononcée sans qu'il ait été informé au préalable des griefs et mis en mesure de fournir ses explications ; il est convoqué et peut se faire assister par une personne de son choix, et la sanction motivée lui est notifiée par écrit, en application des articles R6352-3 à R6352-8 du Code du travail.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement s'applique pendant toute la durée de la formation. Il est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son entrée en formation, par sa transmission avec la convocation et sa mise à disposition dans l'espace formation.



Au plaisir de vous retrouver en formation.

Me contacter

Laure Soulez Larivière

contact@laure-soulezlariviere.fr • 06 73 09 29 70

www.laure-soulezlariviere.fr
15 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

Juillet 2026